

CD BCIE

<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <hr/> <b>Séance du 17 novembre 2025</b>
---	---

Date de convocation  
7 novembre 2025

Conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Pouvoir : 1  
Votants : 29

Vote  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1<sup>er</sup> adjoint* ; BENOIST Danièle, *2<sup>ème</sup> adjointe* ; LASNE Hervé, *3<sup>ème</sup> adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4<sup>ème</sup> adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5<sup>ème</sup> adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6<sup>ème</sup> adjointe* ; LADAME Julian, *7<sup>ème</sup> adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusé : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-154

**Avis concernant la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien à Moulins-sur-Orne**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-12 ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.511-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 prescrivant l'ouverture d'une consultation publique du lundi 3 novembre 2025 au mardi 3 février 2026 ;

Considérant la demande de la société IEL ENR 156 tendant à obtenir une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit « Les Houdonnières » sur le territoire de la commune de Moulins-sur-Orne ;

Considérant que le conseil municipal de la ville d'Argentan est appelé à donner son avis sur ce dossier, dans la mesure où la ville d'Argentan est concernée par le rayon d'affichage, au regard du lieu d'implantation des éoliennes ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

D'émettre un avis favorable sur la demande de la société IEL ENR 156 tendant à obtenir une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit « Les Houdonnières » sur le territoire de la commune de Moulins-sur-Orne.

#### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME

Le Maire,  
Frédéric LEVEILLÉ